

DÉPARTEMENT
PAS-DE-CALAIS

ARRONDISSEMENT
SAINT-OMER

CANTON
LUMBRES

Délibération
N° 2022/32

OBJET :

**EXPERIMENTATION
DE LA M57**

Extrait du Registre des Délibérations du Conseil Municipal

L'an deux mille vingt-deux
le MERCREDI 06 JUILLET à dix-huit heures trente
le Conseil Municipal s'est réuni à la Salle Léo LAGRANGE, sous la présidence de
Madame Joëlle DELRUE, Maire
en suite de convocation en date du Vingt-huit Juin
dont un exemplaire a été affiché à la porte de la Mairie.

Étaient présents : Tous les Conseillers Municipaux en exercice, à l'exception de :
M. BONNAIRE Serge (proc. Mme le Maire), Mme LEROY Martine (proc. M.
MONBAILLY), M. GUILBERT Richard (proc. M. MONBAILLY), absents excusés.
M. TEN Arnaud, absent non excusé.

La séance ouverte, Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal
que la nomenclature M57 a vocation à remplacer les instructions M14 utilisées
actuellement à compter du 1^{er} Janvier 2024.

Cependant, les collectivités qui le souhaitent peuvent devancer cette date et
démarrer au 1^{er} Janvier 2023.

Le comptable public ayant émis un avis favorable à la demande de la Commune,
Madame le Maire propose donc d'utiliser cette nouvelle nomenclature à compter du
1^{er} Janvier 2023.

Après délibérations, les membres du Conseil Municipal émettent, à l'unanimité, un
avis favorable à cette proposition.

Pour Copie Conforme,
A Lumbres, le 07/07/2022
Le Maire,
Joëlle DELRUE.

Acte rendu exécutoire
après dépôt en Sous-Préfecture
le 07 JUIL. 2022
et publication ou notification
du 07 JUIL. 2022

Le Maire,
Joëlle DELRUE

